



.....

Référence du BOAMP : 10-128949 - Annonce publiée le 29 juin 2010 - BOAMP n° 124B, Annonce n° 336

Fournitures

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

Groupe Hainaut Immobilier, sa du hainaut 40 boulevard saly - bp3, F-59312 Valenciennes Cedex.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.groupeghi.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SA DU HAINAUT, mr collet B.P. 3, F-59312 Valenciennes Cedex

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

reprocenter, 43 avenue du général horne, F-59300 Valenciennes. Tél. : 03 27 41 50 00

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :*

Autre.

Logement et développement collectif.

Autre : esh.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) *Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :*

fourniture et acheminement d'électricité pour l'alimentation des points de livraison des parties communes des immeubles du patrimoine immobilier de la S.A. Du HAINAUT d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :*

Fournitures :

achat

Code NUTS : FR3.

II.1.3) *L'avis implique :*

un marché public.

II.1.4) *Informations sur l'accord-cadre* :

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'achat/des achats* :

fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'alimentation des points de livraison des parties communes des immeubles du patrimoine immobilier de la S.A. Du HAINAUT d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva.

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)* :

31682000.

II.1.7) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)* :

non.

II.1.8) *Division en lots* :

non.

II.1.9) *Des variantes seront prises en considération* :

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) *Quantité ou étendue globale* : le contrat sera "unique" : il couvrira à la fois l'acheminement et la fourniture d'électricité. Il intègre à la charge du fournisseur le contrat CARD (contrat d'accès au réseau de distribution).

La responsabilité d'équilibre est assurée par le fournisseur qui devra apporter chaque début d'année la preuve de la validité de son agrément à exercer la fonction de gestionnaire d'équilibre.

Prix fermes sur la durée du marché.

II.2.2) *Options* :

oui.

Description de ces options : des avenants ou des décisions de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus en cours d'exécution du contrat (intégration de nouveaux logements locatifs ou vente de logements par exemple).

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution* :

A compter du : 1er novembre 2010, jusqu'au : 31 octobre 2013.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés* : néant.

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* :

- fonds propres ;

- conditions de paiement : par chèque ou virement bancaire selon l'échéancier et les conditions de paiement définies au Cahier des Charges.

Unité monétaire : EUR.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* .

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) *L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* :

oui.

Le contrat finalisé par cet appel d'offres est un contrat unique couvrant à la fois l'acheminement et la fourniture d'électricité. Il intègre à la charge du fournisseur le contrat CARD (contrat d'accès au réseau de distribution).

La responsabilité d'équilibre est assurée par le fournisseur, qui devra apporter chaque début d'année la preuve de

son agrément à exercer la fonction de gestionnaire d'équilibre.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- lettre de candidature (DC 4) ;
- les justificatifs du pouvoir de la personne habilitée à engager la Société, de l'inscription au Registre du Commerce (extrait KBIS de moins de 3 mois)
- la copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur attestant de la régularité des conditions d'emploi des salariés, indiquant que le candidat est indépendant de tout intérêt avec le maître d'ouvrage au regard des dispositions de l'article L. 423-10 du CCH, que le candidat ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 8 de l'ordonnance no2005-649 du 6.6.2005, que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations sociales et fiscales.

III.2.2) *Capacité économique et financière :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- déclaration concernant le chiffre d'affaire réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (imprimé DC 5) ;
- bilan ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour. Lesquels l'établissement des bilans est obligatoire.

III.2.3) *Capacité technique :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;
- la description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité de ses prestations (notamment actions menées au service des clients : par exemple prise en compte des planifications de consommation...) ;
- un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation ;
- agrément en cours de validité à l'exercice de la fonction de gestionnaire d'équilibre ;
- qualifications professionnelles attestant de la compétence à réaliser la prestation ou liste de référence.

III.2.4) *Marchés réservés :*

non.

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *La prestation est réservée à une profession particulière :*

III.3.2) *Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :*

SECTION IV : **PROCEDURE**

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Prix le plus bas.

IV.2.2) *Une enchère électronique sera effectuée :*

non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

ao electricité 2010.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

non.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :*

Documents payants : oui.

Prix : 30 EUR.

Conditions et mode de paiement : les dossiers sont à retirer contre paiement à compter du 28 juin 2010 auprès de reprocenter, 43 avenue du général horné à valenciennes - tél : 03.27.41.50.00

Le prix de 30 EUR est donné à titre indicatif.

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

23 août 2010, à 16:00.

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

français.

IV.3.7) *Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :*

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Il s'agit d'un marché à caractère périodique :*

non.

VI.2) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*

non.

VI.3) *Autres informations :*

Les offres sont soit à déposer contre reçu, soit à adresser en LRAR à l'adresse suivante : Sa du Hainaut, 40 boulevard Saly B.P. 3 59312 Valenciennes Cedex 09.

Condition d'envoi : l'enveloppe extérieure devra rappeler l'objet : "Appel d'offres Ouvert Fourniture et acheminement d'électricité pour l'alimentation des points de livraison des parties communes des immeubles du patrimoine de la Sa du Hainaut - raison Sociale - ne pas ouvrir".

La 1ère enveloppe doit contenir les pièces relative à la candidature,

La 2ème enveloppe contient l'offre de prix,

comme énoncé au RC.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 24 juin 2010.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal de grande Instance, avenue des dentellières, F-59300 Valenciennes

VI.4.2) *Introduction des recours*

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, toute personne qui a intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre, dès l'avis de publicité et avant la conclusion du contrat, des mesures provisoires tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations, le cas échéant, à ce que soit suspendue la procédure de passation du contrat, ou l'exécution de toute décision qui s'y rapporte; elle peut également demander que soit annulée de telles décisions et que soient supprimées les clauses ou prescriptions destinées à figurer dans le contrat et qui méconnaissent les dites obligations. La demande est portée devant le président du tribunal de grande instance de Valenciennes qui statue en premier et dernier ressort en la forme des référés (article 24, 1°, de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005).

Direction de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (secteur Valenciennes) : 11 rue Salle Le Comte - 59300 Valenciennes, FRANCE.

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*

VI.5) *Date d'envoi du présent avis :* 24 juin 2010